



A.E.T.A

AGIR POUR DES ELECTIONS TRANSPARENTES ET APAISEES

Plate-forme des ONG de la Société Civile dotée de la personnalité juridique

Arrêté Ministériel N°125/CAB/MIN/J&DH/2011 du 11 Avril 2011



Mémoire au Président et aux membres de la Plénière de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI.

Concerne : *Opération préélectorale d'identification et enrôlement des électeurs*

A l'attention de son Excellence Monsieur le Président de la CENI,

1. Constats

La plateforme Agir pour les Elections Transparentes et Apaisées (AETA) suit attentivement, depuis son lancement le 31 juillet 2016, l'opération d'identification et enrôlement des électeurs.

La plate forme AETA :

- félicite la Centrale électorale pour les efforts fournis et l'assiduité consacrée à la réalisation de cette opération, en dépit du contexte tumultueux actuel du pays.
- encourage l'acquisition de tous les Kits et autres supports d'enrôlement et le déploiement quasi-total des matériels, et ce, en dépit des contraintes sécuritaires, financières et logistiques qui pèsent sur le processus électoral. Elle ose croire que ceci permettra la matérialisation de la dernière phase qui, selon la CENI, sera entamée dès la fin de ce mois d'avril (Cfr. Multiples annonces officielles faites par la CENI à travers les médias).
- Constate que cet enthousiasme et cette frénésie des officiels et personnels de la CENI ne s'accompagne pas d'une volonté manifeste de transparence, de crédibilité et de fiabilité qui devrait caractériser pareille opération. L'AETA tient à faire observer que cette manière de travailler rassure moins aussi bien les électeurs que la majorité des parties prenantes au processus électoral actuel. Ce qui éloigne de plus en plus le climat de confiance citoyenne, nœud de la crise électorale depuis 2013, vis-à-vis du processus et de l'organe de gouvernance électorale qu'est la CENI.

2. Des préoccupations

La plate forme AETA tient à vous signaler que le déroulement de la présente opération soulève de nombreuses préoccupations dans le chef de bon nombre d'acteurs clés du processus électoral. Dans le souci d'apporter sa modeste contribution à l'intégrité du processus électoral, ainsi que sa crédibilité, AETA relève ci-dessous quelques faits qui seraient porteurs de conséquences désastreuses pour l'avenir aussi bien des élections que de la démocratie congolaise elle-même. Il s'agit notamment de :

2.1. La faible présence des observateurs électoraux, ainsi que des témoins des partis politiques.

Cette faiblesse présage des risques d'une remise en question a posteriori des résultats de l'identification et l'enrôlement des électeurs. A titre d'illustration, nous pouvons mentionner la déclaration de Monsieur Olivier KAMITATU du Rassemblement de l'Opposition politique qui, répondant à la question de savoir comment garantir la crédibilité du fichier électoral, mentionne, parlant du Chef de l'Etat: « On sait que le fichier électoral qu'il est entrain d'élaborer fait l'objet de manipulations et d'enrôlement massif des mineurs »¹

Visiblement, tous ces propos entament déjà le consensus autour du fichier et annoncent un mauvais présage quant à l'acceptation des chiffres et pourcentages d'électeurs enrôlés et de leur répartition par territoires et provinces. Il est plus qu'urgent que les statistiques territoriales et provinciales annoncées soient approfondies quant à leur équilibre avec les contextes sécuritaires, politiques, démographiques et sociaux des provinces respectives.

2.2. La faible sensibilisation et éducation civique et électorale

a. La sensibilisation et l'éducation civique et électorale sont des éléments importants du processus d'identification et d'enrôlement des électeurs. L'absence d'un budget significatif pour soutenir ce processus et la dépendance de la CENI aux partenaires techniques et financiers constituent un sérieux handicap.

b. La stratégie adoptée par la CENI de baser la mobilisation des potentiels enrôlés sur les anciens élus est certes l'expression d'une volonté de contourner le problème de manque de fonds pour la sensibilisation électorale. Par contre, elle demeure discriminatoire vis-à-vis des non élus actuels qui aimeraient se rendre éligibles.

2.3. Faible taux d'engagement des partis politiques

Bien que les textes légaux liés aux élections leur reconnaissent le rôle de réaliser l'éducation civique et électorale de leurs militants, il s'observe un engagement des partis politiques dans la mobilisation, surtout dans l'info-sensibilisation de leur électorat à l'enrôlement. Cependant, les quelques partis politiques impliqués actuellement dans la mobilisation de la population pour l'enrôlement anticipent malheureusement une campagne électorale qui occasionne un début manifeste de fraude électorale au travers des dons en vivres et autres biens matériels qui sont offerts, à l'occasion, aux populations mobilisées. Cette manière de procéder n'est pas sans conséquences, dont quelques-unes ci-dessous :

- Primo, dans les milieux ruraux, les politiciens accompagnateurs apparaissent vite comme des bienfaiteurs, eux grâce à qui les kits sont arrivés dans la contrée et faciliter l'obtention de la carte électorale qui fera aussi office de carte d'identité ;
- Secundo, de manière consciente ou inconsciente, cette campagne d'enrôlement accompagnée par les anciens élus a pour but caché une fidélisation a posteriori d'un électorat devenu redevable par le simple fait de l'obtention de la carte électorale ;

¹ KAMITATU O., *KABILA n'est plus une partie du problème, il est le problème*, Paris Mach/LP. In online dépêches du 19 avril 2017

- Tertio, la CENI en essayant de résoudre son problème de manque de financement pour l'éducation électorale met en danger le processus électoral en laissant les politiques l'instrumentaliser dès les premiers moments de l'enrôlement ! Par ailleurs, on constate avec consternation que dans cette manière de procéder, la vraie information sur l'importance et les raisons de l'enrôlement trouve faiblement de place.

2.4. Rupture informationnelle entre la CENI et la société civile

Il s'observe une forme de rupture dans la communication entre la CENI et la société civile. Nous en voyons pour preuve, que la CENI n'est absolument plus attentive à la présence de la société civile lors des opportunités d'information relatives à ladite opération dans les différentes aires opérationnelles ; ceci, hors mis les actions éparses et sélectives réalisées par certains membres de son équipe, bien que connaissant des problèmes financiers majeurs. La société civile s'attend à être comptée parmi les acteurs dont l'apport est indispensable pour la réussite de cette opération. Car, sans la sensibilisation et l'éducation civique et électorale, le risque est grand de faire des élections une simple mécanique sans armature qui lui donnerait son vrai sens!

2.5. Cohérence dans le chronogramme des opérations et équité

a. La CENI a annoncé, dans les médias, le démarrage à la fin du mois d'avril de l'opération d'identification et enrôlement des électeurs dans 13 provinces restantes du pays, dont la ville-province de Kinshasa. Et d'ajouter que cette opération devra durer 90 jours comme dans toutes les autres provinces. Comptage fait, il y a lieu d'estimer que la fin chronologique de l'opération dans ces provinces sera autour de la fin du mois de juillet 2017, sans compter les éventualités de rallonges dues aux aléas divers. Dans cette perspective, ladite fin pourrait coïncider avec la clôture globale légale de l'opération prévue au 31 juillet 2017, selon le chronogramme non-détaillé donné par la CENI.

b. Cependant, il s'avère que la CENI a déclaré finir l'opération en mai 2017, afin de bénéficier de 60 jours pour la consolidation du fichier électoral (Cfr. L'intervention du Président de la CENI au cours des travaux de la commission processus électoral dans les pourparlers de la CENCO). Aujourd'hui, l'éventualité est grande de voir ces échéances souffrir de non respect. Et, par ailleurs, il faut reconnaître que l'organisation des trois élections fixée au plus tard la fin du mois de décembre 2017 par l'Accord de la Saint Sylvestre tient intrinsèquement à cette périodicité (voir rapport des travaux de la commission processus électoral dans les pourparlers de la CENCO).

c. En définitive, si les choses restaient en l'état, l'actuel chronogramme de l'enrôlement des électeurs présente des risques de dépassement non seulement du délai de la fin du fichier électoral consolidé mais aussi, de celui de l'organisation de la première séquence électorale prévue en décembre 2017. Ce qui conduirait à « l'élasticisme » de la période préélectorale et électorale avec certainement des conséquences graves pour la stabilité du pays. En clair, les indications calendaires suivantes s'imposeraient :

- Fin juillet 2017 (au lieu de mai 2017 initialement annoncé) : fin de l'enrôlement dans les provinces restant ;

- Août-septembre 2017 (au lieu de juin-juillet 2017 initialement prévu) : consolidation du fichier électoral, à moins que la CENI retourne à l'option de la consolidation instantanée suggérée lors des pourparlers de la CENCO ;
- Octobre 2017 (au lieu du mois d'août 2017 initialement estimé pour une session parlementaire extraordinaire) : vote éventuel de la loi sur la répartition des sièges par circonscription électorale et la loi électorale ;
- Par conséquent, l'appel à candidature ne pourrait intervenir probablement qu'à partir de novembre 2017, alors et l'organisation de la première séquence électorale retenue par l'Accord du 31 décembre irait au-delà de l'échéance de décembre 2017.

d. L'autre risque du chronogramme de l'opération d'enrôlement est de soumettre les provinces en reste à l'enrôlement à courte durée, à l'instar de la situation observée, en 2004 et 2011, dans les provinces du Bandundu, de Kinshasa, du Kongo-central, des Kasai. Cela a fait perdre auxdites provinces des sièges à l'Assemblée Nationale. Aujourd'hui, il n'est pas évident que les politiques et les populations de ces contrées acceptent pareille situation. Des voix s'élèvent déjà à Kananga/Kasai Central où l'enrôlement s'est achevé avec un taux de 26% d'enrôlés.

e. L'explication que la CENI sera tentée de donner est celle l'insécurité (destruction des bureaux et centres d'inscription des électeurs de la CENI) qui règne dans cette partie du pays alors que dans certains coins du pays où l'on se plaint de cette même insécurité depuis deux décennies, les populations bénéficieraient de temps de trêves ou de plus d'opportunités pour se faire enrôler.

Les informations ci-dessous, tirées de certaines sources médiatiques, si elles se confirment, montrent, une fois de plus, la nécessité urgente de la transparence de la part de la CENI. Il est plus que temps qu'elle communique de manière convaincante sur les enrôlés à cette étape du processus au risque d'hypothéquer toute l'opération d'enrôlement et le processus électoral et de porter la responsabilité de l'effondrement de la démocratie de notre pays et de sa désintégration.

Villes	Territoires	Enrôlés	Pourcentages	Observations
Goma		464.536	108%	
	Nyiragongo	175.557	131%	
	Rutshuru	646 524	104%	Jusqu'au 11 avril Enrôlement en cours à Bwito
	Masisi	18 297	100%	
Butembo		340 778	106%	
	Walikale		117%	Enrôlement continue
	Lubero	723892	101%	Enrôlement continue
Beni		193033	107%	
	BENI	625 117	88%	

2.6. Croissance démographique et projections de la CENI

Dans ce même ordre d'idées, l'estimation du chiffre d'inscrits à Kinshasa, soit 4.5 millions² mérite des clarifications. Y a-t-il lieu de se convaincre que l'équilibre et la proportion démographique actuelle de cette ville qui n'est pas de moins de 12 millions ont été pris en compte, tant il est disposé que l'inscription est obligatoire³ et qu'il s'observe un engouement indéniable des Kinshais qui tiennent à voter leurs dirigeants.

2.7. Faible communication sur la mise en œuvre du plan de décaissement

Il est à constater que depuis un certain temps, la CENI communique faiblement sur l'exécution du plan de décaissement du financement du processus électoral par le gouvernement. Cette attitude ne favorise pas le suivi que les acteurs sont appelés à faire afin de mettre le processus électoral à l'abri de nouvelles contraintes financières qui feraient bien obstacle à l'action de la Centrale électorale.

2.8. Absence d'un calendrier électoral

La CENI réalise l'opération d'inscription des électeurs sans un calendrier publié. Ceci a bien évidemment un impact sur l'engagement des partis politiques et enfreint à la nécessité de transparence qui préserverait à la longue le processus électoral de toute contestation. A ce sujet, il est important de rappeler que l'option de conditionner la publication du calendrier électoral par l'évaluation du processus électoral⁴ n'est pas prudente ni sécurisante de la part de la CENI. Cela fragilise son indépendance légale ; encore que l'Accord en question ne limite nullement les prérogatives de la CENI à publier un calendrier électoral ex ante.

2.9. Exclusion de certains coins du pays à l'inscription

Les populations des groupements des environs du territoire de Kwamouth dans la province de Maï-ndombe déclarent n'avoir jamais voté depuis 2006. En outre, la cartographie des centres d'inscription de l'opération d'inscription en cours ne semble pas avoir tenu à la stratégie de proximité des bureaux d'inscription en leur faveur⁵. Celles-ci sont obligées à effectuer la distance de plus ou moins 65 kilomètres pour atteindre le premier bureau, notamment à Kwamouth, en vue de se faire inscrire.

Or, si ces populations peuvent accepter de braver des longues distances pour obtenir la carte d'électeur qui sert provisoirement de carte d'identité, rien ne rassure, par contre, qu'elles le refassent lorsqu'il sera question de voter ; encore que la sensibilisation électorale s'avère une denrée rare dans le coin.

² Cfr déclaration de la CENI dans les médias.

³ Cfr Loi n°04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et inscription des électeurs en République Démocratique du Congo telle que modifiée et complétée par la loi n°16/007 du 29 juin 2016, article 4 alinéas 1 et 2.

⁴ Cfr points IV.1, IV.2. et IV.4. 6^{ème} tiret de l'Accord Politique Global et Inclusif du 31 décembre 2016

⁵ Cfr note technique en annexe.

3. Des recommandations

Eu égard à ces préoccupations, la plate forme AETA recommande à la CENI ce qui suit en signe de contribution à l'amélioration, à la crédibilité et à l'apaisement du processus électoral :

- Redynamiser le cadre de liaison CENI-partis Politique et les cadres de concertation CENI-partis politiques et multiplier les contacts avec toutes les parties au processus, afin de garantir un partage régulier de l'information autour du processus électoral.
- Mettre en œuvre des mesures draconiennes pour faciliter l'obtention d'accréditation aux observateurs électoraux, ainsi qu'aux témoins des partis politiques, afin de garantir une meilleure couverture lors de la phase d'identification et d'enrôlement des treize dernières provinces.
- Redynamiser les cadres de concertations avec la société civile, afin de garantir un partenariat efficace pour la mobilisation citoyenne et l'éducation civique et électorale.
- Prendre toutes les mesures pour garantir l'implication des partis politiques et de la société civile dans toutes les étapes des opérations préélectorales et électorales, afin de juguler le défi de transparence et d'éviter le regain des contestations.
- Faire appliquer le code de bonne conduite des partis politiques, qui du reste, devrait être actualisé, dans le cadre de leur déploiement pour la mobilisation en faveur de l'enrôlement des électeurs.
- Publier progressivement les chiffres d'enrôlés de chaque province selon leur répartition par groupement, chefferie, secteur, territoires et villes.
- Tenir au respect de l'échéance du 31 juillet 2017 pour la fin de l'opération d'identification et d'enrôlement.
- Publier le calendrier détaillé des opérations préélectorales et électorales en tenant compte des échéances de l'organisation des séquences électorales telles que disposées par l'Accord Politique Global et Inclusif⁶.

Fait à Kinshasa, le 11 avril 2017

Pour la Plate-forme AETA

Les membres

1. AETA/SUD KIVU
2. AETA/NORD KIVU

⁶ Cfr Accord Politique Global et Inclusif du 31 décembre 2016 aux points IV.2. et IV.3.

3. RENAISSANCE AFRICAINE, RENAF/SUD KIVU
4. DROITS ET DEMOCRATIE POUR LA FEMME RURALE, DDFR/SUD KIVU
5. ADEPROP, ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE LA PAIX DURABLE/SUD KIVU
6. CAUSE RURALE, AETA/KWANGO
7. AETA/KWILU,
8. RESEAU D'EDUCATION CIVIQUE AU CONGO, RECIC
9. LIGUE NATIONALE POUR LES ELECTIONS LIBRES ET TRANSPARENTES, LINELIT
10. LIGUE DES FEMMES POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT, LIFDED
11. CAUSE COMMUNE
12. NOUS POUVONS, NP
13. COLLECTIF24, C24
14. CODHOD
15. CONSEIL PROVINCIAL DES ONG DE DEVELOPPEMENT, CRONGD/Kinshasa
16. COASE
17. DYSOCIV
18. ASSOCIATION CONGOLAISE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, ACOTIC
19. ŒUVRES COMMUNAUTAIRES POUR L'AUTO-PROMOTION, OCAP
20. FMJC
21. CONAFED
22. FENAPHACO
23. SGL
24. AETA/PROVINCE ORIENTALE
25. CDH/KATANGA
26. RJMP/KASAI CENTRAL
27. COMMISSION JUSTICE-PAIX DE L'ECC/KC
28. CONEPT-KC
29. CAUCUS DE FEMMES POUR LA PAIX
30. CONSEIL PROVINCIAL DE LA JEUNESSE,
31. ISC-MATADI
32. CADRE DE CONCERTATION DES JEUNES POUR LES ELECTIONS APAISEES (MATADI)
33. JEUNESS'ESPOIR
34. CONFERENCE PROVINCIALE DE L'ESURS KONGO CENTRAL
35. LIGUE PROVINCIALE D'ATHLETISME KC
36. RRSSJ-KC
37. LIFCE
38. DYSOCIV
39. FFBG
40. CODHELEC
41. NODRI
42. ESPAF
43. ADIFE
44. CENADEP

45. COFERD
46. CLEJUPS
47. JEUNESSE AU CENTRE KINGABWA
48. UNAF
49. JEUNESSE CONSCIENCE DE SALONGO
50. LICOPADEL
51. RDF-BASE
52. AETA/BAGATA
53. SOCIETE CIVILE BATEKE-SUD
54. VOIX DE LA RUE MIKONDO-KINSHASA
55. ESPACE DES JEUNES « COCORICO »
56. MALI
57. AETA/SUD-UBANGI
58. AETA/KONGO CENTRAL